Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2020-529** **21/08/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : déploiement du dispositif PIX pour tester, développer et certifier les compétences numériques des apprenants conformément au cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts Commissariats de la République des COM Etablissements d'enseignement agricole publics et privés Unions nationales fédératives d'établissements privés Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : Modalités de mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) et de leur certification via une plateforme en ligne par le groupement d'intérêt public « PIX » pour les classes de troisième, de terminale (CAPa, Baccalauréats professionnel, technologique STAV, général) et de 2ème année de formation préparant au BTSA de l'enseignement agricole à partir de la rentrée scolaire 2020-2021.

La présente note de service précise la mise en place du dispositif de certification des compétences numériques pour les élèves des classes de troisième, de terminale (CAPa, Baccalauréats professionnel, technologique STAV, général) et les étudiants de 2ème année de formation préparant au BTSA et l'outillage pédagogique innovant mis à disposition des établissements. Cette mise en œuvre est dépendante du déploiement de deux applications : *Pix Orga*, outil pédagogique de suivi des apprenants et *Pix Certif*, outil de gestion des sessions de certification.

1. Contexte et calendrier

À la rentrée 2020, les établissements scolaires de l'enseignement agricole s'inscrivent dans la démarche européenne du développement des compétences numériques des apprenants conformément au décret n°2019-919 du 30 août 2019 en prenant appui sur un cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Le CRCN[1] s'organise en cinq domaines et comprend seize compétences graduées chacune, sur huit niveaux de maîtrise. Conformément à l'arrêté du 2 mars 2020 relatif à la certification PIX du cadre de référence des compétences numériques dans les établissements scolaires de l'enseignement agricole, une certification du niveau de maîtrise des compétences numériques devra être délivrée au nom de l'Etat, par le groupement d'intérêt public « PIX », via une plateforme en ligne.

Ces certifications feront l'objet d'une inscription dans les livrets scolaires avec pour objectif d'attester du niveau atteint, sans que cela n'ait d'incidence sur l'obtention des diplômes.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la campagne de certification est fixée dans les établissements de l'enseignement agricole **du 15 mars au 30 mai 2021**. Cette certification se traduit par une épreuve de deux heures. Chaque établissement doit ainsi planifier les sessions de certification à l'aide de l'outil *Pix Certif* dans cette période. Les établissements doivent s'être assurés au préalable qu'ils respectent les règles du cahier des charges de certification Pix applicable aux établissements scolaires du second degré public et privé sous contrat[2]. En cas de difficulté organisationnelle ou matérielle, les établissements sont invités à s'adresser aux D(R)AAF/S(R)FD afin de trouver des solutions permettant la certification des élèves des classes de troisième, de terminale (CAPa, Baccalauréats professionnel, technologique STAV, général) et des étudiants de 2ème année de formation préparant au BTSA.

Des ambassadeurs Pix, nommés au niveau régional ou en inter région pour accompagner le déploiement de cette certification seront les interlocuteurs privilégiés des établissements. Une liste des ambassadeurs Pix par établissement, par région et par famille de l'enseignement agricole sera diffusée chaque année par la DGER.

NB : Ces plateformes respectent le Règlement Général sur la Protection des Données.

2. Le développement des compétences numériques des apprenants en lien avec les enseignements

Tous les enseignants/formateurs en lien avec les membres de la vie scolaire ainsi que les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap AESH accompagnent les apprenants dans le développement de leurs compétences numériques conformément au cadre de référence (CRCN) tout au long de leur formation et dans le cadre de la note de service DGER/SDPFE/2020-337 du 08-06-2020 « initiatives d'appui personnalisé pour les élèves en formation initiale scolarisés en établissements d'enseignement agricole pour l'année scolaire 2020-2021 ».

Ils déterminent ensemble quelles sont les compétences numériques du cadre de référence (CRCN) qu'ils mobilisent dans leurs enseignements. Ce travail peut s'effectuer par filière avec les coordonnateurs, avec les professeurs principaux, par groupe disciplinaire ou dans le cadre de la pluridisciplinarité.

Les enseignants, les formateurs, les membres de la vie scolaire et les AESH veilleront à accompagner tous les apprenants quels que soient leur profil. Pix propose actuellement une évaluation sur 5 niveaux sur les 8 niveaux de maîtrise.

1Documentation présente sur ChloroFil

2Cahier des charges présent sur ChloroFil

Par ailleurs, Pix propose des parcours adaptés pour évaluer les compétences numériques du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des parcours correspondant à l'enseignement de Sciences Numériques et Technologie (SNT) pour le lycée général et technologique. Des parcours adaptés aux référentiels de l'enseignement agricole seront proposés en lien avec le GIP Pix lors de sessions ultérieures.

A noter : les tests des compétences numériques conformes au cadre de référence (CRCN) sont conçus pour répondre aux exigences de fiabilité et de bienveillance en s'adaptant au niveau des apprenants, ces derniers pouvant toujours « sauter » une épreuve lors d'un parcours.

3. Les trois étapes du déploiement de Pix orga

Étape 1 : Présentation de la plateforme Pix aux membres de la communauté éducative

Dès la rentrée, le directeur ou le chef d'établissement assisté d'un(e) référent(e) Pix local, présentera le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) aux membres de la communauté éducative afin d'en saisir les enjeux ainsi que les usages pédagogiques et éducatifs des plateformes *Pix.fr* et *Pix Orga*. Cette présentation qui prend appui sur un kit de communication mis à la disposition des établissements[3] est estimée à deux heures. Chaque membre de l'équipe pédagogique et de la vie scolaire y compris les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap AESH pourra également créer à cette occasion son compte Pix https://pix.fr/ avec son adresse mail professionnelle s'il n'en possède pas.
Des tests de découverte, en fonction des matériels numériques disponibles, sont proposés aux établissements afin d'animer les présentations, aux adresses suivantes : http://bit.ly/testdecouvertePix (ordinateur) ou http://bit.ly/PixTestSmartphone (mobile multifonction).

Etape 2 : Paramétrage de la plateforme *Pix Orga*

L'établissement scolaire agricole utilisera son code RNE et son adresse mail tels que renseignés dans RefEA fin juin 2020 pour activer son compte sur *Pix Orga* début octobre 2020. À défaut d'indication dans RefEA, l'établissement devra se rapprocher de son ambassadeur Pix qui lui indiquera comment procéder. Chaque directeur ou chef d'établissement devra nommer au moins un co-administrateur (référent Pix local).

Chaque personne ayant des droits d'administration sur les plateformes Pix (*Orga* et *Certif*) doit se créer un compte sur Pix.fr https://pix.fr/ et :

1. activer le compte *Pix Orga* de l'établissement (**au plus tard, le 31 octobre 2020**) ;
2. inviter les co-administrateurs (membres des équipes pédagogique et de vie scolaire) qui animeront les campagnes de test ;
3. importer la liste de tous les apprenants de l'établissement, pendant la semaine du **4 au 11 novembre 2020** à partir des exports de Fregata pour les élèves et d'Indexa/Sinex pour les apprentis.

Étape 3 : Utilisation de la plateforme *Pix Orga*, à partir du 4 novembre 2020

La plateforme *Pix Orga* est l'application qui permet aux équipes sous la responsabilité des personnels de direction en lien avec le référent Pix local de :
- gérer les accès des membres des équipes pédagogique et de vie scolaire,
- choisir des parcours de test adaptés aux objectifs pédagogiques (par compétence, proximité disciplinaire et thématique),
- suivre l'activité de l'apprenant,
- analyser les résultats des apprenants et identifier les besoins prioritaires de formation, individuelle et collective.

Une **première campagne de test au retour des vacances d'octobre 2020** permettra d'associer les apprenants à la plateforme *Pix Orga* de l'établissement.

3Kit de communication présent sur ChloroFil

À partir des résultats, les enseignants pourront intégrer à leurs situations d'enseignement le travail de ces compétences numériques en prenant en compte ce que les apprenants savent déjà faire ou doivent acquérir.

Sur *Pix Orga*

Le membre de l'équipe éducative et pédagogique :

Dans un premier temps :

- crée une campagne de test
- paramètre le parcours apprenant
- génère un lien d'accès au parcours

Dans un deuxième temps :

- suit l'avancée de la campagne de test

Dans un troisième temps :

- visualise les résultats des apprenants
- mesure la progression des apprenants individuellement et collectivement

Sur *Pix.fr*

L'apprenant :

- saisit un lien d'accès au parcours
- se connecte via ses identifiants de compte Pix
- passe les tests de son parcours
- envoie ses résultats

4. **Mise en place des sessions de certification (Pix Certif) du 15 mars 2021 au 30 mai 2021 pour les classes : de troisième, de terminale (CAPa, baccalauréats : professionnels, technologique STAV, général) et de 2ème année de BTSA**

Les sessions de certification d'une durée de deux heures sont organisées par l'équipe de direction en respectant le « cahier des charges des centres de certification Pix applicable aux établissements scolaires du second degré public et privé sous contrat » déjà mentionné.

La certification Pix permet de valider un profil et d'éditer un certificat de compétences numériques conforme au CRCN. Elle se présente sous la forme d'un test personnalisé qui valide la sincérité du profil de compétences numériques obtenu par chaque apprenant sur son compte Pix, **à la condition qu'il se soit testé au cours de l'année scolaire sur au moins 5 des 16 compétences numériques et qu'il ait obtenu le niveau de maîtrise minimum 1 sur au moins 5 compétences numériques.**

L'élève se voit certifier un profil de compétences numériques via un compte accessible tout au long de la vie. Il capitalise des "pix" et peut partager son certificat, afin de le valoriser dans le cadre de poursuite d'études ou de l'insertion professionnelle.

La durée de validité de la certification PIX est de trois ans.

AMÉNAGEMENT DE LA CERTIFICATION POUR LES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Si un candidat bénéficie de conditions aménagées liées à un handicap, il en sera tenu compte suivant la réglementation en vigueur.
Plus particulièrement pour cette certification de compétences numériques, le candidat dont le handicap nécessite un dispositif matériel et logiciel spécifique pourra en bénéficier. Ce dispositif pourra être fourni par l'établissement s'il en a la capacité ou bien apporté par le candidat. Ce choix sera convenu à l'avance entre le candidat et l'établissement

5. **Rôles des différents acteurs : D(R)AAF / S(R)FD, directeurs ou chefs d'établissements, ambassadeurs Pix**

Le rôle des différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre du dispositif est résumé dans cette infographie. Les ambassadeurs Pix, nommés respectivement dans chaque région ou inter région, seront les premiers interlocuteurs des établissements pour tout besoin d'assistance ne pouvant être résolu par le référent Pix local.

Rôle des D(R)AAF/ S(R)FD	Rôle du directeur ou du chef d'établissement	Rôle de l'ambassadeur Pix
• Coordonner la mise à jour de la base RefEA dans sa région • Informer les directeurs et les chefs d'établissement de la mise en place du CRCN et de la certification PIX • Nommer des ambassadeurs Pix par D(R)AAF qui aideront les établissements dans le déploiement des plateformes PIX ORGA puis de PIX CERTIF • Les DRTIC sont délégués à la protection des données DPD et peuvent être support de niveau 2 avec les établissements en cas de difficulté	• Organiser la mise en œuvre du CRCN • Créer le compte administrateur des plateformes PIX ORGA et PIX CERTIF en tant que responsable des données • Créer des comptes pour les co-administrateurs des plateformes qui organiseront les campagnes de test • Organiser sur le plan matériel et logistique la certification PIX des apprenants en respectant le cahier des charge fourni par PIX	• Accompagner le déploiement des usages pédagogiques de Pix dans les établissements relevant de son périmètre • Recueillir et transmettre les besoins, les difficultés et les réussites du terrain • Participer à l'animation de communauté pix.fr et à l'amélioration de la documentation pour l'EA

6. Les ressources mises à disposition des établissements

Des ressources complémentaires sont disponibles dès à présent sur ChloroFil à l'adresse suivante https://chlorofil.fr/diplomes/competences-numerique-crcn-pix. Pour accompagner les équipes, dans le cadre du plan d'action triennal pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole (Plan NumEA), le dispositif ACOUSTICE « Espace CRCN-PIX » proposera au fil de l'eau des tutoriels et supports de formation.

Isabelle CHMITELIN